



Recueil des Actes Administratifs

La version papier du Recueil des Actes Administratifs peut être consulté sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de région Poitou-Charentes, Préfecture de la Vienne.

Recueil des Actes Administratifs

Normal n°91 – du 27 novembre 2015

Publié le 27/11/2015

- SOMMAIRE -

Thème Acte	Titre Acte	Date de Signature
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes		
Arrêté	Arrêté n° DRAC-2015-0044 récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles attribuées, renouvelées ou retirées sur avis de la commission du 24 Septembre 2015	24/09/2015
Arrêté	Arrêté n° DRAC-2015-0014 récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles attribuées, renouvelées ou retirées sur avis de la commission du 11 Juin 2015	11/06/2015
Arrêté	Arrêté n°DRAC-2015-0008 portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques des halles détruites de BAINES-SAINTE-SAUVERE (Charente)	27/04/2015
Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes		
Arrêté	Arrêté du 12 novembre 2015 relatif au Comité de Protection des Personnes "Ouest III" au sein de l'inter-région de recherche clinique "Ouest"	12/11/2015
Arrêté	Arrêté du 20 novembre 2015 autorisant l'extension de la capacité du dispositif Lits halte soins santé (LHSS) par l'association AUDACIA (86)	20/11/2015
Décision	Décision du 23 novembre 2015 modifiant l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS ISOLAB A ST JEAN D'ANGELY (17400).	23/11/2015
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Poitou-Charentes		
Arrêté	Arrêté N° 308 /2015 DRAAF SREAFE en date du 24 novembre 2015 fixant la composition et les règles de fonctionnement de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural de POITOU-CHARENTES (COREAMR)	24/11/2015
Rectorat		
Arrêté	Arrêté portant composition du jury de l'examen pour l'obtention du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap pour la sessions 2015	23/04/2015
Arrêté	Arrêté pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap	23/04/2015
Arrêté	Arrêté n°37 /SGAR/2015 du 10 Avril 2015 portant création d'une régie auprès du rectorat de l'académie de Poitiers	10/04/2015

PRÉFECTURE DE POITOU-CHARENTES

ARRÊTÉ n° DRAC-2015-0044
récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles
attribuées, renouvelées ou retirées sur avis de la commission du 24 Septembre 2015

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code du travail, et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants;
- VU le code de la sécurité sociale, notamment dans ses articles L242-1, L415-3 et L514-1;
- VU le code du commerce et notamment dans son article L 110-1;
- VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles modifiée notamment par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- VU le décret du Président de la République du 30 avril 2014 nommant Mme Christiane BARRET en qualité de préfète de la région Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne (hors classe);
- VU l'arrêté du 26 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants;
- VU l'arrêté préfectoral n° 26 du 16 février 2011 modifié par l'arrêté préfectoral n° 361/SGAR du 6 décembre 2012 portant nomination des membres de la commission consultative régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants;
- VU l'arrêté préfectoral n° 65/SGAR/2015 du 1^{er} juin 2015 portant délégation de signature à M. Pierre LUNGHERETTI, Directeur régional des affaires culturelles de Poitou-Charentes, publié au Recueil des Actes Administratifs spécial n°42 édité le 2 juin 2015
- VU la décision du 8 juin 2015 donnant subdélégation de signature à Monsieur Eric Bultel, directeur-régional adjoint à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Poitou-Charentes, publiée au Recueil des Actes Administratifs;
- VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du 24 Septembre 2015;

Considérant que les candidats remplissent les conditions exigées par la législation en vigueur;

ARRÊTÉ :

Article 1 - Les licences temporaires d'entrepreneurs de spectacles ayant fait l'objet d'un avis favorable, valables pour trois ans, à compter de la date de l'arrêté, sont attribuées à :

Représentant(e) titulaire de la (des) licence(s)	Organisme	Licence(s) n°	Date de l'arrêté	Fin de validité
CHARENTE				
Anthony BALLET	Centre Socio Culturel et Sportif Jeunesse et Loisirs 1, allée des Sports 16400 LA COURONNE	2-1086612 3-1086613	24/09/2015	24/09/2018
Shannon MURRAY	Monde à Part Music Le Vignaud 16320 GARDES LE PONTAROUX	2-1086609	24/09/2015	24/09/2018

Bernard DETHOOR	Association "Tardoire Allégre" Mairie route d'Angoulême 16220 MONTBRON	2-1054326 3-1054327	24/09/2015	24/09/2018
Sébastien FAURY	Sky Dancers MJC Louis Aragon Place Vitoria 16000 ANGOULEME	2-1023756 3-1023757	24/09/2015	24/09/2018
Emmanuel GAULTIER	Comité des Fêtes de Confolens Mairie 16500 CONFOLENS	2-1086621 3-1086622	24/09/2015	24/09/2018
Catherine DUFOUR	Ludamuse 129 rue Clérac à Sillac 16000 ANGOULEME	3-1086606	24/09/2015	24/09/2018
Frédéric LEDROIT	Les Amis de l'Orgue de la Charente Moulin de Bréchnignac 16330 VOUHARTE	3-1086649	24/09/2015	24/09/2018
Catherine BOURGEOIS	De Scènes en Lames 4 place de l'Abbaye 16120 BASSAC	2-1086624 3-1086625	24/09/2015	24/09/2018
CHARENTE- MARITIME				
Mathieu FUSTEC	WINTERREISE COMPAGNIE THEATRE 105 Rue Louis Thiers 17300 ROCHEFORT	2-1086663	24/09/2015	24/09/2018
Caroline CHOINE	Association la Grande Echelle 6 Maréchal Foch 17320 MARENNES	2-1086628 3-1086629	24/09/2015	24/09/2018
Catherine DELALOY	Union Nationale des Retraités et Personnes Agées - UNRPA Mairie 17640 VAUX SUR MER	2-1086623	24/09/2015	24/09/2018
Francine VANISCOTTE	Centre de Culture Européenne Saint- Jacques de Compostelle Abbaye Royale 17400 SAINT JEAN D'ANGELY	2-1086634 3-1086635	24/09/2015	24/09/2018
Murielle GOBET	Association Plein Sud 12 Grande Rue 17120 COZES	2-1086607 3-1086608	24/09/2015	24/09/2018
Thérèse COURET	A Portée de Voix 33, rue Pierrière 17250 BEURLAY	2-1086616 3-1086617	24/09/2015	24/09/2018
Marjorie LOYER	Le Lynx à 2 Têtes 18 rue Verdière 17000 LA ROCHELLE	2-1086605	24/09/2015	24/09/2018
Eric MULLARD	Compagnie Almeria 12 rue du Président Allende 17000 LA ROCHELLE	2-1086620	24/09/2015	24/09/2018
Jérôme WAGNON	Mairie de Saint-Xandre Rue de l'Océan 17138 ST XANDRE	1-1086630 L'Agora 2-1086631 3-1086632	24/09/2015	24/09/2018
Alain GARLOPEAU	AGELEC 17 16 rue des Eoliennes ZA Croix-Fort 17220 SAINT MEDARD D'AUNIS	1-1086644 Les Éoliennes 3-1086645	24/09/2015	24/09/2018

Marjorie GUITON	LA COMPAGNIE BOHEMIA 2 rue Herault de Sechelles 17000 LA ROCHELLE	3-1086648	24/09/2015	24/09/2018
Jean Charles LIEVENS	Les Tardigrades 2 bis rue de la Grolle 17740 SAINTE MARIE DE RE	2-1086626 3-1086627	24/09/2015	24/09/2018
DEUX-SEVRES				
Jean-François BACLE	Le Nombriil du Monde 7, rue des Merveilles Rue de la Mongie 79130 POUAGNE HERISSON	2-1086656 3-1086657	24/09/2015	24/09/2018
Magali TRIBONDEAU	Le Chant de la Carpe Hôtel de la Vie Associative 12 rue J. Cugnot 79000 NIORT	2-1086618 3-1086619	24/09/2015	24/09/2018
Céline VION	Le Pain'son Lieu-dit Pallain 79300 CHAMBROUTET	2-1086610	24/09/2015	24/09/2018
Marie-Noëlle LOUIS-BONNIN	Centre social et culturel du Marais 3, Place de la Coutume 79510 COULON	2-1086650 3-1086651	24/09/2015	24/09/2018
Antoine GODARD	Taptapo'Sambalek M.P.T. - 11 rue de l'Hôtel de Ville 79450 SAINT AUBIN LE CLOUD	3-1086614	24/09/2015	24/09/2018
Jean-Philip FOREST FORTIN	Association Compagnie L'Ouvrage L'Atelier 4 rue des Ursulines 79100 THOUARS	2-1086615	24/09/2015	24/09/2018
VIENNE				
Bruno BELIN	Conseil départemental 86 Place Aristide Briand - B.P. 319 86008 POITIERS CEDEX	2-1086661 3-1086662	24/09/2015	24/09/2018
Sandrine MOUCHARD	Tapage Production 58, rue de la Cathédrale 1er étage 86000 POITIERS	2-1086604	24/09/2015	24/09/2018
Valérie HUGUET	Huguet Prod 63 rue de la Plaine 86000 POITIERS	2-1086638 3-1086639	24/09/2015	24/09/2018
Laurence DROUINEAU	Arlette Moreau et Compagnie Chez Mme Cécile Rabiller 4, rue Lamartine 86000 POITIERS	2-1086636	24/09/2015	24/09/2018
Mélanie CARBONNEL	Association KOXINEL 106 Grand Rue 86130 JAUNAY CLAN	2-1086633 3-1086637	24/09/2015	24/09/2018
Dominique CLEMENT	Mairie de Saint Benoît 11 rue Paul Gauvin 86280 SAINT BENOIT	1-1086641 La Hune 1-1086640 Dortoir Moines 2-1086642 3-1086643	24/09/2015	24/09/2018
Caroline PINTOUX	Fabulle Productions 7 route Océane 86470 BENASSAY	2-1086646 3-1086647	24/09/2015	24/09/2018

Claude EIDELSTEIN	Mairie de Chasseneuil-du-Poitou Rue du 11 Novembre 86360 CHASSENEUIL	1-1086652 La Quintaine 2-1086653 3-1086654	24/09/2015	24/09/2018
Yves BEAUNESNE	La Comédie Poitou-Charentes 66, boulevard du Pont Achard 86000 POITIERS	1-1086655 Comédie Poitou- Charentes	24/09/2015	24/09/2018
Sandrine VOLVERT	La Bulle 12, rue Charles Gide 86000 POITIERS	2-1086658 3-1086659	24/09/2015	24/09/2018
TRUONG CONG Nicolas	ZO PROD 11, Chemin du Quai d'Embarquement 86000 POITIERS	3-1086660	24/09/2015	24/09/2018
Mathieu LOEZ	Compagnie du 7ème étage Domaine de Virecourt 86470 BENASSAY	2-1086611	24/09/2015	24/09/2018

Article 2 – Les licences temporaires d'entrepreneurs de spectacles ayant fait l'objet d'un avis favorable, valables pour trois ans, à compter de la date de l'arrêté, sont renouvelées à :

CHARENTE				
Catherine DUFOUR	Ludamuse 129 rue Clérac à Sillac 16000 ANGOULEME	2-1061662	24/09/2015	24/09/2018
Jean Luc BRUN	Révéléateur Productions Chez M Mehaud Logis de Boussac 16370 CHERVES RICHEMONT	2-1058696 3-1058697	24/09/2015	24/09/2018
François MARTHOURET	La Maison du Comédien Maria Casarès Domaine de la Vergne 16490 ALLOUE	1-110325 2-110326 3-1061170	24/09/2015	24/09/2018
Frédéric LEDROIT	Les Amis de l'Orgue de la Charente Moulin de Bréchnignac 16330 VOUHARTE	2-1054348	24/09/2015	24/09/2018
CHARENTE-MARITIME				
Jocelyne GUILLEMETEAU	Labelles et Cie Mairie Le Bourg 17350 LE MUNG	2-1058700	24/09/2015	24/09/2018
Alberto CAVICCHI	SARL Les Cayannes Les Flots Bleus Avenue du Port 17480 LE CHATEAU	1-1057162 Cayannes-Les Flots Bleus	24/09/2015	24/09/2018
Micheline HUMBERT	Mairie du Château d'Oléron Boulevard Victor Hugo 17480 LE CHATEAU D'OLERON	2-142569 3-141963	24/09/2015	24/09/2018
Robert CHATELLIER	Mairie de Soubise 2, rue du 18 juin 1940 17780 SOUBISE	1-1005079 Salle polyvalente	24/09/2015	24/09/2018

Tewfik BEHAR REHALA	Comédie La Rochelle 18 rue Rambaud 17000 LA ROCHELLE	1-1048295 Comédie La Rochelle 2-1048296 3-1048297	24/09/2015	24/09/2018
Stéphane KLINSING	Forain Commune de rattachement 17430 TONNAY-CHARENTE	3-13637	24/09/2015	24/09/2018
Aude NEVEUR	La Valise de Poche Résidence Saint-François 29 rue Saint-François 17000 LA ROCHELLE	2-1058704 3-1058705	24/09/2015	24/09/2018
Hélène FERRY	Dakatchiz 29 rue de l'hotel de ville 17130 MONTENDRE	2-1061160 3-1061161	24/09/2015	24/09/2018
Sylvie BILLONDEAU GATINEAU	Le Marais Rouleau/Cie Les Mots d'Images 5, rue des Pensées - Choupeau 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY	2-1002410	24/09/2015	24/09/2018
Valérie SERRANO	Compagnie Chriki'z collectif des associations Place du 14 juillet 17000 LA ROCHELLE	2-1058709	24/09/2015	24/09/2018
Nicolas LOUBET	SARL LA MARINE 6 RUE DANIEL PALINEAU 17310 ST PIERRE D'OLERON	1-1057137 2-1057138 3-1057139	24/09/2015	24/09/2018
Nathalie NOUGAREDE	Les Révélation Artistiques 31, rue Paul Massy Office du Tourisme 17132 MESCHERS SUR GIRONDE	3-1058703	24/09/2015	24/09/2018
Geoffrey ROUSSIN	Sarl MAGEIS EVENTS 53 avenue de la Porte Royale 17000 LA ROCHELLE	2-1027084 3-1027085	24/09/2015	24/09/2018
DEUX-SEVRES				
Laurence BELLIARD	Choeur de Chambre dép.des Deux- Sèvres 11 rue de l'Hôtel de Ville 79450 SAINT AUBIN LE CLOUD	2-1057196 3-1057197	24/09/2015	24/09/2018
Antoine GODARD	Taptapo'Sambalek M.P.T. - 11 rue de l'Hôtel de Ville 79450 SAINT AUBIN LE CLOUD	2-1057201	24/09/2015	24/09/2018
Jean-Yves GAUDIN	Collectif Régional d'Activités Musicales en Poitou-Charentes (COREAM) 12 rue Joseph Cugnot BP 3137 79012 NIORT cedex 09	2-1031089 3-1031090	24/09/2015	24/09/2018
David SAUVIGNON	Association Trastaroots 15 rue Salvador Allende L'Archipel 79200 PARTHENAY	2-1024670 3-1024671	24/09/2015	24/09/2018
Véronique DENIZE	Les Douglas's 1 Place du Fournil Cerzeau 79400 AZAY-LE-BRULE	2-1002748 3-1061147	24/09/2015	24/09/2018

VIENNE				
Joël LAMOUREZ	Cirque A Mille Temps 6 rue des Deux Communes 86420 GUESNES	2-1052325	24/09/2015	24/09/2018
Sandra REMBLIERE	Compagnie O'Kazoo 9 rue du Clain P96 86280 SAINT BENOIT	2-1058693 3-1058694	24/09/2015	24/09/2018
Myriam DESBANCS	Centre Culturel-La Marchoise 16, route de Civray 86160 GENCAY	3-1061149	24/09/2015	24/09/2018
Marie-Claude DEUDON	Compagnie La Cavale 28 boulevard Jeanne d'Arc 86000 POITIERS	2-1057190	24/09/2015	24/09/2018
Michèle CAILLE	Association La Compagnie du Temps Imaginaire 11 bis rue Hippolyte Véron 86180 BUXEROLLES	2-1029250	24/09/2015	24/09/2018
Dominique HUMMEL	SEML Nouvelle du Parc du Futuroscope RN 10 BP 2000 86130 JAUNAY-CLAN	2-1031088	24/09/2015	24/09/2018
Jean-Henri DIEZ	SA Complexe Commercial avenue Georges Deloffre 86270 LA ROCHE POSAY	1-1000150 Casino de La Roche-Posay 3-1000151	24/09/2015	24/09/2018
Pascale DECOURT	La Maison des Projets de Buxerolles 48 avenue de la Liberté BP 32 86180 BUXEROLLES	1-144692 La Rotative 2-144693 3-144694	24/09/2015	24/09/2018
Catherine NICOLAS	Association Musicaspects 80, Grand'Rue 86700 COUHE	2-135414	24/09/2015	24/09/2018
Yorrick BENOIST	Run Productions 44bis, Grand'rue 86470 LAVAUSSEAU	2-19618 3-19619	24/09/2015	24/09/2018

Article 3 – Les licences d'entrepreneurs de spectacles suivantes, sont retirées, à compter de la date de l'arrêté, aux titulaires suivants :

Représentant(e) titulaire de la (des) licence(s)	Organisme	Licence(s) n°	Date d'entrée en vigueur de l'arrêté de retrait	Observations
CHARENTE				
Laurent PESLERBE	Centre Socio Culturel et Sportif Jeunesse et Loisirs 1, allée des Sports 16400 LA COURONNE	2-1026876 3-1026877	24/09/2015	Changement de titulaire
Mokhtar BAHNAS	LA NEF GRAND ANGOULEME 25 Boulevard Besson Bey 16000 ANGOULEME	1-1077186 2-1077187 3-1077188	24/09/2015	Changement de titulaire
CHARENTE-MARITIME				
Nicolas LYONNET	Association la Grand Echelle 6 Maréchal Foch 17320 MARENNES	2-1054309 3-1054310	24/09/2015	Changement de titulaire
Mireille LERY	Union Nationale des Retraités et Personnes Agées - UNRPA Mairie 17640 VAUX SUR MER	2-1058699	24/09/2015	Changement de titulaire
Alain OHNENWALD	Centre de Culture Européenne Saint-Jacques de Compostelle Abbaye Royale 17400 SAINT JEAN D'ANGELY	2-121092 3-121093	24/09/2015	Changement de titulaire
Marion TESSIER	Association Plein Sud 12 GRANDE RUE 17120 COZES	2-1061179 3-1061180	24/09/2015	Changement de titulaire
Anne MISOUDRI	Arsenic Spectacles vivants et audio-visuel 20 rue Sophie Poirier 17000 LA ROCHELLE	2-1027091 3-1027092	24/09/2015	Changement de titulaire
DEUX-SEVRES				
Marie-Paule ROBIN	Le Nombril du Monde 7, rue des Merveilles Rue de la Mongie 79130 POUAGNE HERISSON	2-1039765 3-1039766	24/09/2015	Changement de titulaire
Benoît BAULER	Le Chant de la Carpe Hôtel de la Vie Associative 12 rue J. Cugnot 79000 NIORT	2-1074723 3-1074677	24/09/2015	Changement de titulaire
Denis DANTAN	Association Métro Mouvance L'Atelier 4 rue des Ursulines 79100 THOUARS	2-27097	24/09/2015	Changement de titulaire
VIENNE				
Claude BERTAUD	Conseil départemental 86 Place Aristide Briand - B.P. 319 86008 POITIERS CEDEX	2-1019116 3-1019117	24/09/2015	Changement de titulaire
Jean-Marie EPAILLARD	Espace Communication 8 rue Evariste Galois -Futuroscope- Chalembert 86130 JAUNAY-CLAN	2-113044	24/09/2015	Changement de titulaire

Article 4 – Le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour exercer un recours gracieux ou hiérarchique. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique conserve le délai de recours contentieux. Le recours contentieux doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la décision initiale ou de la décision prise sur recours gracieux ou hiérarchique. L'administration dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Sans réponse de l'administration, l'expiration du délais de deux mois donne jour à une décision implicite de rejet, conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, laquelle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois. En cas de recours contentieux, celui-ci sera exercé après du tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve l'établissement ou l'exploitation dont l'activité est à l'origine du litige, en application de l'article R312-10 du code de justice administrative.

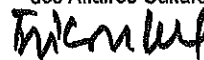
Article 5 – La ou les licence(s) peu(ven)t être retirée(s), ainsi qu'en dispose l'article L7122612 du code du travail, en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par ce code, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que par les dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

Article 6 – La Préfète de région et la Directrice régionale des affaires culturelles, sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Poitiers, le 24 Septembre 2015

Pour la Préfète de la région Poitou-Charentes
et par délégation,

P/Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
Le Directeur Régional Adjoint
des Affaires Culturelles


Eric BULTEL

PRÉFECTURE DE POITOU-CHARENTES

ARRÊTÉ n° DRAC-2015-0014 récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles attribuées, renouvelées ou retirées sur avis de la commission du 11 juin 2015

**Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code du travail, et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants;
- VU** le code de la sécurité sociale, notamment dans ses articles L242-1, L415-3 et L514-1;
- VU** le code du commerce et notamment dans son article L 110-1;
- VU** l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles modifiée notamment par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- VU** le décret du Président de la République du 30 avril 2014 nommant Mme Christiane BARRET en qualité de préfète de la région Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne (hors classe);
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 26 du 16 février 2011 modifié par l'arrêté préfectoral n° 361/SGAR du 6 décembre 2012 portant nomination des membres de la commission consultative régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 65/SGAR/2015 du 1^{er} juin 2015 portant délégation de signature à M. Pierre LUNGHERETTI, Directeur régional des affaires culturelles de Poitou-Charentes, publié au Recueil des Actes Administratifs spécial n°42 édité le 2 juin 2015
- VU** la décision du 8 juin 2015 donnant subdélégation de signature à Monsieur Eric Bultel, directeur-régional adjoint à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Poitou-Charentes, publiée au Recueil des Actes Administratifs;
- VU** l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du 11 Juin 2015;
- Considérant** que les candidats remplissent les conditions exigées par la législation en vigueur;

ARRÊTÉ :

Article 1 - Les licences temporaires d'entrepreneurs de spectacles ayant fait l'objet d'un avis favorable, valables pour trois ans, à compter de la date de l'arrêté, sont attribuées à :

Représentant(e) titulaire de la (des) licence(s)	Organisme	Licence(s) n°	Date de l'arrêté	Fin de validité
CHARENTE				
Luigi CHAUX	Espace Carat Parc Expo Angoulême 25 Boulevard Besson Bey 16000 ANGOULEME	1-1084753 Espace Carat 3-1084754	11/06/2015	11/06/2018
Jacques MAROT	Ensemble Vocal et Instrumental Les Gosses d'Angoulême - Amadeus Impasse Lautrette Centre Hélène Boucher 16000 ANGOULEME	2-1084760	11/06/2015	11/06/2018

Pierre GROULADE	L'Enchantié La Robinière 16220 VILHONNEUR	1-1084756 L'Enchantié 2-1084757 3-1084758	11/06/2015	11/06/2018
Jean REVEREAULT	Communauté de Communes Charente-Boême-Charraud Place Pierre Emile Mardin 16440 SIREUIL	2-1084732 3-1084733	11/06/2015	11/06/2018
Laurent JEANDEL	CA TOURNE 11 rue des petits champs La Pouade 16170 GENAC	2-1084727 3-1084728	11/06/2015	11/06/2018
Pierre Yves BRIAND	Commune de Chateaubernard Hôtel de Ville 2 rue de la Commanderie 16100 CHATEAUBERNARD	1-1084745 Espace Culturel	11/06/2015	11/06/2018
CHARENTE- MARITIME				
Elisabeth BONHOMME	A.S.O.P. Maison des Associations 3 rue du Moulin 17550 DOLUS D'OLERON	2-1084746	11/06/2015	11/06/2018
Danièle CARRERE	Mairie de Vaux sur Mer 1 place Maurice Garnier 17640 VAUX SUR MER	1-1084735 Salle de l'Equinoxe 1-1084734 Salle de l'Atelier 2-1084736 3-1084737	11/06/2015	11/06/2018
Bruno BORDRON	SARL Les Quais de Taillebourg 3 Route des Maçons 17350 TAILLEBOURG	2-1084777	11/06/2015	11/06/2018
Norbert MORAUX	Les 3 C Théâtre 34 rue Ronsard 17700 SURGERES	2-1084751	11/06/2015	11/06/2018
Elisabeth AUDOUIT	ASSOCIATION JOSE CANDO 9 allée de Verdun 17450 FOURAS	2-1084778 3-1084779	11/06/2015	11/06/2018
Franck SAINTE MARIE	SARL ZAGAL CABARET 41 Avenue des Mathes 17570 LES MATHES	1-1084717 Zagal cabaret 2-1084718 3-1084719	11/06/2015	11/06/2018
Jean Marie BOURGEUS	SARL JMC 1 rue de la Plage 17420 ST PALAIS SUR MER	3-1084759	11/06/2015	11/06/2018
Nathalie CHANAS	GROUPE DU 19 NOVEMBRE BP 309 10 bis rue Amelot 17013 LA ROCHELLE CEDEX 10	2-1084768 3-1084769	11/06/2015	11/06/2018
Laurent GIRAUD	Office Municipal de Tourisme de Royan 2 Avenue des congrès 17201 ROYAN	1-1084776 Palais des Congrès 2-1084775 3-1084774	11/06/2015	11/06/2018
Ninon MOSZKOWSKI	Centre de loisirs de Beauief 8A, Allée d'Aussy – B.P. 70063 17400 SAINT-JEAN D'ANGELY	3-1084773	11/06/2015	11/06/2018

Alberto CAVICCHI	SARL Les Cayannes Les Flots Bleus Avenue du port 17480 LE CHATEAU	2-1084770	11/06/2015	11/06/2018
DEUX-SEVRES				
Claire VIROULAUD	Association La Ronde des Jurons Centre Socio-culturel 8 place René Groussard 79500 MELLE	2-1084749 3-1084750	11/06/2015	11/06/2018
Sébastien MESERAY	Burkina Azza 7, Allée du Bois Joli 79300 BRESSUIRE	2-1084738	11/06/2015	11/06/2018
Sabrina LEPIENNE	Les enfants de Balaha La Gaubertière 79210 PRIAIRES	2-1084729 3-1084730	11/06/2015	11/06/2018
Jean-Loup LEROUX	Les Naines Blanches Maison des associations 12, rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1084731	11/06/2015	11/06/2018
Nadège MOREAU	Le Théâtre d'Ouranos 370 rue de la Vallée 79180 CHAURAY	2-1084743 3-1084744	11/06/2015	11/06/2018
Elisabeth MAILLARD	Communauté d'agglomération du Niortais 140, rue des Equarts 79000 NIORT	2-1084739 3-1084740	11/06/2015	11/06/2018
Laurent JOUBEAUX	Artistes Réunis tremplin Scenique/A.R.T.S. 4, Chemin de Soulligné 79270 ST SYMPHORIEN	2-1084723 3-1084724	11/06/2015	11/06/2018
Lionel JACINTO	Association Chanson Hôtel de la vie associative 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1084755	11/06/2015	11/06/2018
Catherine MAILLET Salariée	Mensa Sonora Hôtel Vie Associative -12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	3-1084780	11/06/2015	11/06/2018
VIENNE				
Claude BOUNIK-MERCIER	Les Amis de la Commanderie Mairie 2 Place de la Mairie 86470 LAVAUSSEAU	2-1084725 3-1084726	11/06/2015	11/06/2018
Marjorie DANGEL	HORS LAPS 2 Place Aristide Brian 86000 POITIERS	2-1084741 3-1084742	11/06/2015	11/06/2018
Lucien JUGE	As. de dév. du Pays Haut Poitou et Clain Zone Industrielle de la Madeleine 5 rue de l'Industrie BP 38 86110 MIREBEAU	3-1084752	11/06/2015	11/06/2018
Emmanuel GUILLON	Organisation Hune Evénements 1 Avenue du Champ de la Caille 86280 SAINT BENOIT	2-1084720	11/06/2015	11/06/2018

Charles Hubert MARTZEL	Spectacles Fantastiques Productions 9, rue des Lys 86370 VIVONNE	3-1084767	11/06/2015	11/06/2018
Dominique PLUVIAUD	Atelier Salut l'Artiste Avenue Blaise Pascal Téléport 2 86960 Chasseneuil de Poitou	1-1084721 3-1084722	11/06/2015	11/06/2018
Aurélie PINNA	Office de Tourisme et du Thermalisme 14 Boulevard Victor Hugo 86270 LA ROCHE POSAY	2-1084747 3-1084748	11/06/2015	11/06/2018
Jean-Baptiste FERUCH	Association Lueur de Nuit 3,rue des Hauts de la Garenne 86440 MIGNE AUXANCES	2-1084762 3-1084761	11/06/2015	11/06/2018
Céline SERREAU	Association Never Mind 32, Place Dupleix 86100 CHATELLERAULT	2-1084763 3-1084764	11/06/2015	11/06/2018
Pierre CHARDONNEAU	Association Star System Chez Mme Dos Santos Emilie 112, route de Saint-Georges 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	2-1084766 3-1084765	11/06/2015	11/06/2018

Article 2 – Les licences temporaires d'entrepreneurs de spectacles ayant fait l'objet d'un avis favorable, valables pour trois ans, à compter de la date de l'arrêt, sont renouvelées à :

CHARENTE				
Renaud TALLON	Association Paroles d'Orgue Logis de Flamenac 16110 PRANZAC	2-1054325 3-1054324	11/06/2015	11/06/2018
Gilles LABARDE	RUFFECTIVAL 22 rue du 19 mars 1962 16700 RUFFEC	2-1027587 3-1027588	11/06/2015	11/06/2018
Joël BRETON	Association Pour le Développement Culturel du Rouillacais La Palene Boulevard d'Encamp Centre Culturel 16170 ROUILLAC	1-24955 La Palène 2-24956 3-24957	11/06/2015	11/06/2018
Daniel BODIN	COMPAGNIE LAPS 6 Impasse des Charmilles - Les Favrauds 16600 MORNAC	2-144914	11/06/2015	11/06/2018
Carenne CUSSAGUET	LES TOUT PAR TERRE 16 rue Bir-Hakeim 16260 CHASSENEUIL sur BONNIEURE	2-1061137 3-1061138	11/06/2015	11/06/2018
CHARENTE-MARITIME				
Valérie TERRACOLE	Note A Note 30, rue du Vélodrome 17000 LA ROCHELLE	2-127850	11/06/2015	11/06/2018
Nicole BESSON	L'EDELWEISS 240, rue des Réganes 17700 SAINT GEORGES DU BOIS	2-1021933 3-1054306	11/06/2015	11/06/2018
Bruno BORDRON	SARL Les Quais de Taillebourg 3 Route des Maçons 17350 TAILLEBOURG	1-1054340 Les Quais de Taillebourg	11/06/2015	11/06/2018
Céline LONGUEPEE	ASS. LA MOTTE DES FEES MAIRIE DE MATHA Place de l'Hotel de Ville 17160 MATHA	3-1027049	11/06/2015	11/06/2018
Odile PRADEM FAURE	Abbaye aux Dames - Académies Musicales de Saintes 11 Place de l'Abbaye BP 125 17104 SAINTES cedex	1-130594 Abbaye aux Dames 2-130595	11/06/2015	11/06/2018

		3-130597		
Micheline HUMBERT	CONTES EN OLERON Mairie 4 Boulevard Victor Hugo 17480 LE CHATEAU D'OLERON	3-1023787	11/06/2015	11/06/2018
Nathalie SABLON	Office de Tourisme 31 rue Paul Massy BP 11 17132 MESCHERS	2-1027086 3-1027087	11/06/2015	11/06/2018
François DAVAIL	Joue La Rue Le Taillis 17120 ARCES	2-1054334	11/06/2015	11/06/2018
Mathieu TEP	Le Théâtre de l'Alchimiste 42, rue du Cordouan 17000 LA ROCHELLE	2-1019103	11/06/2015	11/06/2018
Marie-Laure FLANQUART	CRE TON ART Pidou 17610 SAINT SAUVANT	2-1057198 3-1057199	11/06/2015	11/06/2018
Jacques BACLET	Festi classique en Pays de Cognac 13 Rte de la Borde - "Tout y Faut" 17800 PONS	2-1058702	11/06/2015	11/06/2018
Alberto CAVICCHI	SARL Les Cayannes Les Flots Bleus Avenue du port 17480 LE CHATEAU	3-1057161	11/06/2015	11/06/2018
Jacques GRANGER	Théâtre de la Lanterne 30, rue Gynemer 17000 LA ROCHELLE	2-112831	11/06/2015	11/06/2018
Jimmy CHOYE	Aire de Cirque 93 rue de la Juillerie 17170 FERRIERES D'AUNIS	1-1027094 Chapiteau 2-1027095 3-1029230	11/06/2015	11/06/2018
Jean Marie BOURGEUS	SARL JMC 1 rue de la Plage 17420 ST PALAIS SUR MER	1-1051812 Bar-restaurant Le Nausicaa	11/06/2015	11/06/2018
Christophe PINEAU	Mairie de Rochefort 119, rue Pierre Loti 17300 ROCHEFORT	1-140179 La Poudrière 2-145679 3-145680	11/06/2015	11/06/2018
Nicolas BRULBAULT	Mairie de Tonnay-Charente 79 rue Alsace Lorraine 17430 Tonnay-Charente	1-1061157 Complexe municipal 1-1061142 Salle voûtée 1-1061156 Les Halles 2-1061158 3-1061159	11/06/2015	11/06/2018
DEUX-SEVRES				
Catherine MAILLET	Mensa Sonora Hôtel de la Vie Associative - 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-135694	11/06/2015	11/06/2018
Philippe HOFMANN	Le SNOB et Compagnies Chez M. J.C. RIVIERE 36 rue du Dixième 79000 NIORT	2-1054328 3-1054329	11/06/2015	11/06/2018
Laurence VADEL- JACQUET	CIRQUE ASYMETRIK 7 Rue des Grands Vergers COURGE 79120 VANCAIS	2-1020943 3-1020944	11/06/2015	11/06/2018
François COURTOIS	Mairie de Saint Maixent l'Ecole 32 rue du Palais B.P. 34 79403 St MAIXENT L'ECOLE	1-1027583 (Abbatiale) 1-1027584 Salle de	11/06/2015	11/06/2018

		spectacles) 3-1027585		
Isabelle HAMONIC	ART ET EVOLUTION Courgé 7 rue des Grands Vergers 79120 VANCAIS	2-139627 3-139628	11/06/2015	11/06/2018
Denis DANTAN	Compagnie Métro Mouvance L'Atelier 4 rue des Ursulines 79100 THOUARS	2-27097	11/06/2015	11/06/2018
Philippe DUFOUR	Les Ateliers du Griffon 2 rue de la Rivière 79450 SAINT AUBIN LE CLOUD	2-106612	11/06/2015	11/06/2018
Mathias GIRARD	Association JAM Prod 11, rue de Belluire 79000 NIORT	2-1084771 3-1084772	11/06/2015	11/06/2018
VIENNE				
Isabelle CARAËS	LES DERIDEURS 69 rue Creuzé 86100 CHATELLERAULT	2-1057143	11/06/2015	11/06/2018
Anne GOBIN	Compagnie AFTOBOUSS 2 Place de la Mairie 86470 LAVAUSSEAU	2-1023788	11/06/2015	11/06/2018
Richard BEGUIER	La Mouette à 3 Queues 3 rue de Limbre 86440 MIGNE AUXANCES	2-1023759 3-1023760	11/06/2015	11/06/2018
Philippe GODARD	La Compagnie du Veilleur 2 place Aristide Briand 86000 POITIERS	2-1027067	11/06/2015	11/06/2018
Jean-Pierre DUFFOURC-BAZIN	Théâtre Populaire de Châtellerault 1 rue de la Taupanne 86100 CHATELLERAULT	2-145672 3-145673	11/06/2015	11/06/2018
Paola LOYAL	Cirque Paola Royal 1, rue du Sentier – BP 30034 86180 BUXEROLLES	1-1014501 3-1014503	11/06/2015	11/06/2018
Emmanuel GULLON	Organisation Hune Evénements 1 Avenue du Champ de la Caille 86280 SAINT BENOIT	3-133454	11/06/2015	11/06/2018
Gilbert BEAUJANEAU	Communauté de communes des Vallées du Clain 25, route de Nieul 86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN	1-1021546 (La Passerelle) 3-1021547	11/06/2015	11/06/2018

Article 3 – Les licences d'entrepreneurs de spectacles suivantes, sont retirées, à compter de la date de l'arrêté, aux titulaires suivants :

Représentant(e) titulaire de la (des) licence(s)	Organisme	Licence(s) n°	Date d'entrée en vigueur de l'arrêté de retrait	Observations
CHARENTE				
Françoise MICHEL	SEMAPEX 54, avenue Jean Mermoz 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	1-1005114	11/06/2015	Retrait changement de gestion
Brigitte VIAU	Ensemble Vocal et Instrumental Les Gosses d'Angoulême - Amadeus Impasse Lautrette Centre Hélène Boucher 16000 ANGOULEME	2-1026879	11/06/2015	Retrait changement de titulaire

Bernard CHARBONNEAU	Mairie de Ruffec Place d'Armes BP 89 16700 RUFFEC	1-1031105 2-1031106 3-1031104	11/06/2015	Retrait changement de gestion
CHARENTE-MARITIME				
Dominique BARRETEAU	A.S.O.P. Maison des Associations 3 rue du Moulin 17550 DOLUS D'OLERON	2-1016730	11/06/2015	Retrait changement de titulaire
Jean-Paul CORDONNIER	Mairie de Vaux sur Mer 1 place Maurice Garnier 17640 VAUX SUR MER	1-1023719 2-1023721 3-1023722	11/06/2015	Retrait changement de titulaire
Christelle BEAUJEON	GROUPE DU 19 NOVEMBRE BP 309 10 bis rue Amelot 17013 LA ROCHELLE CEDEX 10	3-1027090	11/06/2015	Retrait changement de titulaire
Nathalie PLATTO	Les 3 C Théâtre 34 rue Ronsard 17700 SURGERES	2-1058710	11/06/2015	Retrait changement de titulaire
DEUX-SEVRES				
David GILBERT	Association La Ronde des Jurons Centre Socio-culturel 8 place René Groussard 79500 MELLE	2-144680 3-144681	11/06/2015	Changement de titulaire
VIENNE				
Jean-Louis MELIN	Les Amis de la Commanderie Mairie 2 Place de la Mairie 86470 LAVAUSSEAU	2-1047692 3-1047693	11/06/2015	Changement de titulaire
Pierre CHAUVIN	HORS LAPS 2 Place Aristide Brian 86000 POITIERS	2-1054353 3-1054354	11/06/2015	Changement de titulaire
Denis BRUNET	As. de dév. du Pays Haut Poitou et Clain Zone Industrielle de la Madeleine 5 rue de l'Industrie BP 38 86110 MIREBEAU	3-1057206	11/06/2015	Changement de titulaire
Christophe MEYNARD Président	Association Koxynel 106, Grand'Rue 86130 JAUNAY-CLAN	2-1000478 3-1047677	11/06/2015	Changement de titulaire

Article 4 – Le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour exercer un recours gracieux ou hiérarchique. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique conserve le délai de recours contentieux. Le recours contentieux doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la décision initiale ou de la décision prise sur recours gracieux ou hiérarchique. L'administration dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Sans réponse de l'administration, l'expiration du délais de deux mois donne jour à une décision implicite de rejet, conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, laquelle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois. En cas de recours contentieux, celui-ci sera exercé après du tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve l'établissement ou l'exploitation dont l'activité est à l'origine du litige, en application de l'article R312-10 du code de justice administrative.

Article 5 – La ou les licence(s) peu(ven)t être retirée(s), ainsi qu'en dispose l'article L7122612 du code du travail, en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par ce code, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que par les dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

Article 6 – La Préfète de région et la Directrice régionale des affaires culturelles, sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Poitiers, le 11 Juin 2015

Pour la Préfète de la région Poitou-Charentes
et par délégation,

P/Le Directeur régional des affaires culturelles

Le DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT

Eric BULTEL

PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

Arrêté n° DRAC - 2015 - 0008 portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques des halles détruites de BAINES-SAINTE-RADEGONDE (Charente).

**La Préfète de la région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 30 avril 2014 portant nomination de Mme Christiane BARRET, préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne (hors classe),

Vu l'arrêté en date du 24 janvier 1961 portant inscription au titre des monuments historiques des halles de Baignes à BAINES-SAINTE-RADEGONDE (Charente),

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 31 mars 2015,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que les halles de Baignes à BAINES-SAINTE-RADEGONDE (Charente) ne présentent plus au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt en raison de leur démolition depuis le mois de juillet 1961.

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles,

arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté susvisé du 24 janvier 1961, portant inscription au titre des monuments historiques des halles de Baignes à Baignes Sainte Radegonde (Charente), figurant au cadastre de la commune section AB, parcelle 155 d'une contenance de 12a 50ca, est abrogé.

Elles appartenait à la commune de Baignes Sainte Radegonde (Charente).

Celle-en était propriétaire depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune, propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Poitiers, le :

27 AVR. 2015

Par déléguation,
Le Secrétaire Général
Pour les affaires régionales,

Stéphane DAGUIN

POUR AMPLIATION

18 MAI 2015

La Directrice Régionale
des Affaires Culturelles

Anne-Christine MICHEU

12 NOV. 2015

Arrêté en date du
relatif au Comité de Protection des Personnes
« Ouest III » au sein de l'inter-région de recherche
clinique « Ouest »

**Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé de Poitou-Charentes**

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1123-1 à L.1123-14 et R.1123-1 à R.1123-10 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 mars 2014 portant nomination de Monsieur François Maury en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2006 portant agrément des comités de protection des personnes « Ouest I », « Ouest II », « Ouest III », « Ouest IV », « Ouest V » et « Ouest VI » au sein de l'inter-région de recherche clinique « Ouest » ;

Vu l'arrêté n° 2012/648 en date du 25 juin 2012 relatif au Comité de Protection des Personnes « Ouest III » au sein de l'inter-région de recherche clinique « Ouest » ;

Vu la lettre de candidature de Mme Blandine RAMMAERT en date du 12 octobre 2015 ;

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité de Protection des Personnes « Ouest III » au sein de l'inter-région de recherche clinique « Ouest » est renouvelé comme suit :

PREMIER COLLEGE

Personne ayant qualification ou expérience approfondie en recherche biomédicale, dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :

Membres titulaires :

- M. le Docteur Louis LACOSTE, Département d'Anesthésie réanimation chirurgicale - CHU de POITIERS

- Mme le Docteur Corinne LAMOUR, PRC - CHU de POITIERS

- Mme Blandine RAMMAERT, Service de médecine interne et maladies infectieuses et tropicales - CHU de POITIERS

Epidémiologie/biostatistique

- M. le Docteur Denis FRASCA, Service d'Anesthésie et de Réanimation Chirurgicale - CHU de POITIERS

Membres suppléants :

- M. le Docteur Khaled HUSSEINI, Service de Pédiatrie - CHU de POITIERS
- Mme le Docteur Nadia RABAN, Pôle Régional de Cancérologie - CHU de POITIERS

Epidémiologie/biostatistique

- Melle Elise GAND, service d'endocrinologie - CHU de POITIERS

Médecin généraliste :

Membre titulaire : M. le Docteur Jean-Noël RICHER, 19 rue H. Petonnet - 86000 POITIERS

Membre suppléant : poste vacant

Pharmacien hospitalier :

Membre titulaire : Mme Christelle AIGRIN, Pharmacie Centrale - CHU de POITIERS

Membre suppléant : M. Gilles CHAPELLE, Pharmacien Praticien Hospitalier - Service Pharmacie - CHU de POITIERS

Infirmier :

Membre titulaire : Mme Maryline AUMOND-SIMONIN, Cadre de santé formateur - Institut de Formation en Soins Infirmiers - CHU de POITIERS

Membre suppléant : M. Michel BORDERON, infirmier de Secteur Psychiatrique, Association Force Ouvrière de défense des Consommateurs et des Locataires de la Vienne, 127 Ter, rue du Haut des Sables - 86000 POITIERS

DEUXIEME COLLEGE

Personne qualifiée en raison de sa compétence en matière d'éthique :

Membre titulaire : Melle Margaux MERAND, 60 rue Gambetta - 17200 ROYAN

Membre suppléant : poste vacant

Psychologue :

Membre titulaire : Melle Véronique BONNAUD, Psychologue - CRA - Centre de Ressources Autistes - Pavillon Léo Lagrange - Centre Hospitalier Henri Laborit

Membre suppléant : Mme Vanessa BAUDIFFIER, Psychologue spécialisée en neuropsychologie - Unité de neuropsychologie et de rééducation du langage - CHU de POITIERS

Travailleur social :

Membre titulaire : M. Michel BILLÉ, Sociologue, 29 Chemin de l'Ermitage - 86000 POITIERS

Membre suppléant : poste vacant

Personne qualifiée en matière juridique :

Membres titulaires :

- Mme Françoise BLET, 6 rue René SAVATIER - 86000 POITIERS

- Mme Adeline RANGER - 78 rue du Bois Dousset - 86000 POITIERS

Membre suppléant : poste vacant

Représentant d'association agréée de malades et d'usagers du système de santé :

Membres titulaires :

- M. le Docteur Dominique MAROUBY, Centre de Coordination en Cancérologie - Centre Hospitalier de Saintonge - 17108 SAINTES CEDEX

- M. Jacques MARIN, Membre de la Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques de la Vienne, Résidence Saint-Hilaire, 6 rue Saint-Hilaire - 86000 POITIERS

Membres suppléants :

- M. Olivier MONLEZUN, représentant de l'association francophone pour vaincre les douleurs - 2 rue de la Milétrie - 86000 POITIERS

- Mme Karine GUIBERT, représentant de l'association francophone pour vaincre la douleur - 23 rue de la Pierre Plastique - 86000 POITIERS

Article 2 : Un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou un recours contentieux peut être exercé auprès du Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 3 : Le Directeur de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes.

Fait à Poitiers

Le Directeur Général par intérim

François FRAYSSE



ARRETE – n° 2015 / 20 NOV. 2015
en date du

**autorisant l'extension de la capacité du dispositif Lits
halte soins santé (LHSS) par l'Association AUDACIA**

Le Directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes

VU le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 312-1 ; L313-1 ; D312-176-1 à D312-176-4 ;

VU le code de Santé publique ;

VU le code de la Sécurité sociale ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François Fraysse en qualité de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté du 16 février 2015 autorisant la création de Lits halte soins santé (LHSS) par l'association AUDACIA ;

VU la circulaire DGAS/SD1A/2006/47 du 7 février 2006, relative à l'appel à projet national en vue de la création de structures dénommées " Lits halte soins santé (LHSS),"

VU la demande présentée par le Président de l'association AUDACIA tendant à obtenir le financement de 8 lits halte soins santé (LHSS) ;

VU l'instruction N°DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB/2015/289 du 15 septembre 2015 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2015 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), Lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), communautés thérapeutiques (CT), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM) et l'expérimentation « Un chez soi d'abord »

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'Association AUDACIA sise 6, place Sainte Croix à POITIERS (86000) est autorisée à créer 2 lits halte soins santé (LHSS) supplémentaires (soit 4 lits autorisés au total).

ARTICLE 2 : Ces places sont dédiées aux personnes sans domicile fixe dont l'état de santé nécessite une prise en charge sanitaire et un accompagnement social.

ARTICLE 3 : Les caractéristiques de cet établissement sont répertoriées dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

- Code catégorie d'établissement	180	Lits halte soins santé
- Code discipline d'équipement	507	Hébergement médico-social de personnes en difficultés spécifiques
- Code mode de fonctionnement	11	Hébergement complet Internat
- Code clientèle principale	840	Personnes sans domicile

ARTICLE 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les dispositions des articles D313-11 à 313-14 du CASF.

ARTICLE 5 : La durée de 15 ans pour laquelle l'autorisation débute, conformément aux dispositions de l'article L313-1 du CASF, à la date d'autorisation de création de la structure soit le 16 février 2015; son renouvellement est subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L312-8.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Le Directeur de la santé publique et la responsable du pôle médico-social de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Poitou-Charentes.

Le Directeur général par intérim,

François Fraysse

Pour le Directeur Général
Le Directeur de la Santé Publique


Docteur Paul LECHUGA

**Portant modification de l'autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites exploité par la SELAS ISOLAB à St Jean
d'Angély (17400)
Exercice d'un nouveau biologiste co-responsable**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 24 août 2015 de Madame la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes, portant nomination de Monsieur François FRAYSSE en qualité de Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2011 portant modification de l'agrément sous le numéro 17-SEL-001 de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) dénommée ISOLAB, sise 53 rue Elysée Loustalot à Saint Jean d'Angély (17400), modifié ;

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes n° 45-1/2011 en date du 17 janvier 2011 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire multi-sites ISOLAB sis 53 rue Elysée Loustalot à Saint Jean d'Angély (17400) et inscrit sous le numéro 17-33, modifiée ;

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes n° 2015/00110 du 23 janvier 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS ISOLAB sis 53 rue Elysée Loustalot à Saint Jean d'Angély (17400), inscrit sous le numéro 17-33 ;

Vu le courrier du 26 juin 2015 de la société ISOLAB adressé à l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes auquel est annexé un extrait du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2015 qui nomme Monsieur Jean-Pierre FRABOUL directeur général de la société en remplacement de Monsieur Patrick GUITON ;

Vu l'enregistrement du 11 août 2015 de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes effectué sur la base des éléments matériels de la déclaration de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale ISOLAB actant de la démission de Monsieur Patrick GUITON de ses fonctions de biologistes co-responsable et de l'agrément de Madame Alice HEUGA-IMBERT en qualité de nouveau pharmacien biologiste ;

Vu le courrier du 2 octobre 2015 de la société ISOLAB auquel est annexé le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Spéciale des associés professionnels internes qui acte de la démission de Monsieur Michel COLIN, biologiste médical, et qui agrée de Madame Sabrina HERBIN, biologiste Médical .

Considérant la modification d'inscription de la SELAS ISOLAB à la suite du retrait de Monsieur Patrick GUITON, pharmacien biologiste, et de l'intégration de Madame Alice HEUGA-RAMBERT, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée ;

Considérant la nomination de Monsieur Jean-Pierre FRABOUL en qualité d'associé de la SELAS ISOLAB aux fonctions de directeur général de ladite SELAS et de biologiste co-responsable ;

Considérant la démission de Monsieur Michel COLIN de ses fonctions de biologiste médical et l'intégration de Madame Sabrina HERBIN en qualité de nouvelle associée,

DECIDE

Article 1 :

L'article 1 de la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes n° 2015/000110 du 23 janvier 2015 est modifié comme suit :

Le laboratoire de biologie médicale exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée ISOLAB (FINESS EJ 170023154), agréée par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2011, modifié, dont le siège social est situé au 53 rue Elysée Loustalot à Saint Jean d'Angély (17400), dirigé par :

- Monsieur Jean-Christophe PAGEOT, pharmacien biologiste,
- Monsieur Claude AUBERT, médecin biologiste,
- **Monsieur Jean-Pierre FRABOUL, pharmacien biologiste**

biologistes co-responsables, est autorisé à fonctionner sous le numéro 17-33 sur les sites énumérés ci-dessous recevant du public :

- | | | |
|---|------------------------------------------------------|---------------------|
| - | COGNAC, 6 rue Elisée Mousnier (16104) | FINESS ET 160015061 |
| - | CHATEAUBERNARD, avenue d'Angoulême (16100) | FINESS ET 160015079 |
| - | JARNAC, 5 place Jean Jaurès (16200) | FINESS ET 160015087 |
| - | SAINT JEAN D'ANGELY, 53 rue Elisée Loustalot (17400) | FINESS ET 170023162 |
| - | ROYAN, 41 boulevard de la République (17211) | FINESS ET 170023170 |
| - | SAUJON, 3 impasse de la Ménagerie (17600) | FINESS ET 170023188 |
| - | SAINTEs, 98 avenue Jourdan (17100) | FINESS ET 170024160 |
| - | MARENNEs, 7 bis rue Fresneau (17320) | FINESS ET 170023295 |

- M. Michel BENQUET, médecin biologiste,
- Mme Bénédicte ALEMANT-HERMINEAUD, pharmacien biologiste
- Mme Annick PICARD-PAQUET, pharmacien biologiste,
- Mme Caroline ADHUMEAU, pharmacien biologiste,
- **Madame Alice HEUGA-RAIMBERT, pharmacien biologiste**
- **Madame Sabrina HERBIN, pharmacien biologiste**
- Mme Florence GUYOT, médecin biologiste,

exercent en qualité de biologiste médical au sein de ce laboratoire.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 3 :

La déléguée territoriale de la Charente-Maritime de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes.

Le Directeur Général par intérim,

Pour le Directeur Général
Le Directeur de la Santé Publique


François FRAYSSE

Docteur Paul LECHUGA



PREFECTURE DE POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Poitou-
Charentes

ARRETE N° 308 /2015 DRAAF SREAFE
En date du 24/11/2015

Service régional d'Économie Agricole
et de la Forêt et de l'Environnement
15 rue Arthur Ranc
86020 POITIERS Cedex

fixant la composition et les règles de fonctionnement de la
Commission régionale
de l'économie agricole et du monde rural
de POITOU-CHARENTES (COREAMR)

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFETE DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU l'ordonnance n°2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et modifiée par l'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005,
- VU l'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives, ratifiée par la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,
- VU le code rural et notamment les articles R. 313-45, R. 313-46 et R. 313-47 relatifs à la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 et le décret 2010-146 du 16 février 2010 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment les articles 8, 9 et 18,
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
- VU le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental,

- VU** le décret du 30 avril 2014 portant nomination de la préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne, Mme Christiane BARRET,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 121/2008 du 24 avril 2008 instituant la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural,
- VU** l'arrêté n°102/2012 du 04 juillet 2012 désignant les représentants à la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural,
- Sur** proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Rôle

La commission régionale de l'économie agricole et du monde rural concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans la région, des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural.

Elle est notamment chargée :

- d'assister le préfet de région pour l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable prévu par l'article L.111-2-1 ainsi que pour l'établissement du bilan de sa mise en œuvre, et, dans l'intervalle, de dresser les états annuels de cette mise en œuvre et de proposer s'il y a lieu des motivations pouvant être apportées au plan ;
- de veiller à la cohérence des actions menées en matière de recherche, d'expérimentation, de développement et de formation dans les secteurs agricoles et agro-industriels ;
- de donner un avis au préfet de région au titre de la procédure de reconnaissance des groupements d'intérêt économique et environnemental mentionnés à l'article L.315-1 ;
- d'examiner toute question relative à l'agriculture raisonnée ainsi qu'à la qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires ;
- d'étudier, en liaison avec le service public de l'emploi, l'évolution de l'emploi dans les secteurs agricoles et agro-industriels et de proposer toutes mesures de nature à permettre son amélioration tant quantitative que qualitative, notamment en favorisant les actions de reconversion et de formation ;
- d'orienter les actions de l'État en faveur des activités relatives aux équidés domestiques,

ARTICLE 2 : composition

La Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural de Poitou-Charentes (COREAMR) est présidée par la Préfète de région ou son représentant.

La désignation des représentants à la commission est la suivante :

a/ représentants des administrations intéressés et des établissements et organismes sous tutelle

- Services de l'État :
 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
 - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,
 - La directrice départementale des Territoires de la Charente ou son représentant,
 - Le directeur départemental des Territoires de la Charente-Maritime ou son représentant,

- Le directeur départemental des Territoires des Deux-Sèvres ou son représentant.
 - Le directeur départemental des Territoires de la Vienne ou son représentant,
- Établissements et organismes :
- Le délégué régional de l'agence de services et de paiements ou son représentant,
 - Le délégué régional de l'institut français de l'équitation et du cheval ou son représentant,
 - Le président du centre de l'institut national de la recherche agronomique de Poitou-Charentes ou son représentant,
 - Le directeur de l'Agence de l'eau Adour - Garonne ou son représentant,
 - Le directeur de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne ou son représentant.

b/ représentants des collectivités territoriales

- Le président du conseil régional Poitou-Charentes ou son suppléant,
- Le président du conseil général de la Charente ou son suppléant,
- Le président du conseil général de la Charente-Maritime ou son suppléant,
- Le président du conseil général des Deux-Sèvres ou son suppléant,
- Le président du conseil général de la Vienne ou son suppléant,
- Le président du conseil économique, social et environnemental régional ou son suppléant.

c/ représentants des chambres consulaires

- Le président de la Chambre régionale d'agriculture ou son suppléant,
- Le président de la Chambre départementale d'agriculture de la Charente ou son suppléant,
- Le président de la Chambre départementale d'agriculture de la Charente-Maritime ou son suppléant,
- Le président de la Chambre départementale d'agriculture des Deux-Sèvres ou son suppléant,
- Le président de la Chambre départementale d'agriculture de la Vienne ou son suppléant,
- Le président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie ou son suppléant,
- Le président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat ou son suppléant,
- Le président de la Chambre régionale des entreprises de l'économie sociale ou son suppléant.

d/ représentants des filières agricoles et agro-industrielles

- Le président du GIE élevage ou son suppléant,
- Le président du comité régional des céréales ou son suppléant,
- Le président du conseil de bassin viticole ou son suppléant.

e/représentants de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale

- Le président de la FNSEA Poitou-Charentes ou son suppléant,
- Le président des JA Poitou-Charentes ou son suppléant,
- Le président de la Coordination rurale Poitou-Charentes ou son suppléant,
- Le porte-parole régional de la Confédération paysanne ou son suppléant.

f/ représentants des syndicats de salariés des secteurs agricole et agro-alimentaire ;

- Un représentant de la CGT parmi les élus à la chambre régional d'agriculture,
- Le représentant de la CFDT élu à la chambre régional d'agriculture ou son suppléant.

g/ représentants des organismes socioprofessionnels du secteur des équidés

- Le président du conseil des équidés Poitou-Charentes ou son suppléant.

h/ représentants des organisations de consommateurs

- Le président de la Confédération Syndicale des Familles (CSF) ou son représentant.

i/ représentants des organismes à vocation environnementale

- Le président de Poitou-Charentes Nature ou son suppléant,

Toute personne pouvant apporter une expertise sur un sujet spécifique traité par la COREAMR pourra bénéficier d'une invitation.

ARTICLE 3 : Mandat

3.1 : Nomination

Le Préfet de région procède à la nomination des membres de la commission régionale.

Les représentants des organismes socioprofessionnels et des associations du secteur des équidés composant la formation restreintes « cheval » sont nommés sur propositions de la filière équine de Poitou-Charentes.

Les autres membres sont nommés sur propositions des organismes concernés. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux représentants des administrations et des établissements et organismes sous tutelle qui siègent en raison des fonctions qu'ils occupent.

Les membres de la commission régionale doivent jouir de leurs droits civiques et ne pas avoir été déclarés en faillite personnelle, ni avoir fait l'objet d'une condamnation pour fraudes fiscales ou commerciales. Il sont soumis à l'obligation de confidentialité.

3.2 : Suppléance

A l'exception du Préfet qui désigne son représentant, les membres de la commission qui siègent en raison des fonctions qu'ils occupent peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Un membre désigné en raison de son mandat électif ne peut se faire suppléer que par un élu de la même assemblée délibérante.

Les personnalités qualifiées désignées intuitu personae ne peuvent se faire suppléer.

A l'exception des élus et des personnalités qualifiées, tous les autres membres peuvent se faire suppléer par la personne de leur choix.

3.3 Exercice – durée

Les fonctions de membre de la commission régionale sont exercées à titre gratuit.

A l'exception des représentants de l'administration et des établissements publics, les membres de la commission régionale sont nommés pour une durée de trois ans.

3.4 Interruption de mandat

Si un membre de la commission démissionne, décède, est démis de son mandat ou cesse, en cours de mandat, d'exercer les fonctions en raison desquelles il a été nommé, il est pourvu à son remplacement pour la durée de son mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4 : Organisation

4.1 Commission plénière

La commission est réunie au moins une fois par an sur convocation du préfet de région qui fixe l'ordre du jour.

4.2 Formations restreintes

Le Préfet peut réunir la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural en formation restreinte, avec une partie seulement des membres préalablement nommés sur des thématiques précises. Les thématiques envisagées sont : l'élevage, le secteur équin, les productions végétales, l'agro-environnement, l'emploi-formation, l'économie rurale et le développement local.

La composition des formations restreintes est définie en formation plénière.

Les formations restreintes constituées rendent compte de leur activité à la commission plénière et établissent un bilan annuel.

ARTICLE 5 : Fonctionnement

Les convocations peuvent être envoyées par tous moyens, y compris par télécopie ou par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci. Si nécessaire, le Président peut ajouter des dossiers urgents à l'ordre du jour.

Avec l'accord du président, les membres de la commission peuvent participer aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle.

La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer les délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre de la commission peut donner un mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Les membres de la commission ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet. La violation de cette règle entraîne la nullité de la décision prise à la suite de cette délibération lorsqu'il n'est pas établi que la participation du ou des membres intéressés est restée sans influence sur la délibération.

Le procès verbal de la réunion de la commission indique le nom et la qualité des membres présents, les questions traitées au cours de la séance et le sens de chacune des délibérations. Il précise, le cas échéant, le nom des mandataires et des mandants.

Tout membre de la commission peut demander qu'il soit fait mention de son désaccord avec l'avis rendu.

L'avis rendu est transmis à l'autorité compétente pour prendre la décision.

ARTICLE 6 : Secrétariat

Le secrétariat de la commission régionale est assuré par la direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

ARTICLE 7 : Dispositions diverses

L'arrêté préfectoral n°121/2008 du 24 avril 2018 instituant la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural de Poitou-Charentes est abrogé.

L'arrêté préfectoral n°102/2012 du 04 juillet 2012 désignant les représentants de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural de Poitou-Charentes est abrogé.

ARTICLE 8 : Exécution

Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à POITIERS, le

LA PREFETE DE REGION



Christiane BARRET

ARRÊTÉ

VU le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif aux options du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention d'enseignants chargés des aides spécialisées, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ;

VU l'arrêté DEC1-2014-71 en date du 9 octobre 2014 fixant l'ouverture du registre des inscriptions au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et la date de dépôt du mémoire professionnel pour la session 2015 ;

VU les propositions de jury de messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne,

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n°2015-19

Article 1 : Le jury académique de l'examen pour l'obtention du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap est ainsi constitué pour la session 2015 :

Président du jury : M. BOURGET Dominique, inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente

Vice-président du jury : M. FULGENCE Frédéric, inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :

- M. BORDIGNON Pascal, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription La Rochelle ASH
- M. BOUCHAND Jacques, formateur - ESPE - Site départemental de la Vienne - Poitiers
- Mme CLISSON Marie-Françoise, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription de Niort Ouest et ASH
- Mme JACQUES Marie-Hélène, formatrice - ESPE - Site départemental des Deux-Sèvres – Niort
- M. LAMBERT Laurent, inspecteur de l'éducation nationale – Rectorat-direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Mme LESCLAUZE Sylvie, inspectrice de l'éducation nationale – Rectorat-direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Mme MAZELIER Catherine, inspectrice de l'éducation nationale – Rectorat-direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Article 2 : Messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 23 avril 2015

Jacques Moret

Signé

Recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités de Poitou-Charentes

ARRÊTÉ



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



- VU le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap,

- VU l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif aux options du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap,

- VU l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap,

- VU l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention d'enseignants chargés des aides spécialisées, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap,

- VU l'arrêté DEC 1 - n° 2014-70 en date du 9 octobre 2014 fixant l'ouverture du registre des inscriptions au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et la date de dépôt du mémoire professionnel pour la session 2015,

- VU les propositions de jury de messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne,

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n° 2015-18

Article 1 : Le jury académique de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap est ainsi constitué pour la session 2015 :

Président du jury : M. BOURGET Dominique, inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente

Vice-président du jury : M. FULGENCE Frédéric, inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :

- M. ANDRIEUX Jean, enseignant spécialisé - Collège Samuel Duméniou - Montendre
- M. ANGENIARD Tony, enseignant spécialisé - IME de l'Océan - Aytré
- M. AUTERIOUX Stéphane, enseignant spécialisé - SESSAD TED - Poitiers
- Mme BARRE Christèle, conseillère pédagogique ASH - direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente Maritime
- Mme BARZOTTI Dominique, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Niort Sud
- Mme BATAILLE Christine, formatrice INS-HEA - Suresnes
- Mme BESANCON Véronique, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription La Rochelle Est
- Mme BOISSEAU Nelly, enseignante spécialisée - Ecole Pierre et Marie Curie - La Couronne
- M. BONNENFANT Renaud, conseiller pédagogique - Circonscription Niort Ouest et ASH
- M. BONNET Pascal, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription Montmorillon
- M. BONVARLET Philippe, inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie- directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente

- M. BORDIGNON Pascal, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription La Rochelle ASH
- M. BOUCHAND Jacques, formateur - ESPE - Site départemental de la Vienne - Poitiers
- M. BOUILLAUD Jean-Michel, enseignant spécialisé - Ecole Lavoisier - Châtellerauld
- Mme BOULINEAU Christel, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Saint-Maixent
- M. BOURGEOIS Henri, enseignant spécialisé - Lycée Gaston Barré - Niort
- Mme BOUVET Catherine, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Thouars
- Mme BREGEON Marie, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Poitiers ASH
- Mme BRIAND Maureen, conseillère pédagogique ASH - direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres
- M. CASALINI Michel, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription Angoulême Est
- Mme CASTEL Agnès, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Poitiers Sud
- Mme CHARPENTIER Sylvie, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Saintes
- Mme CLISSON Marie-Françoise, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Niort Ouest et ASH
- M. COUROT Sébastien, conseiller pédagogique ASH - direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres
- Mme COUTENCEAU Charlotte, enseignante spécialisée - Collège Michelle Pallet - Angoulême
- Mme DARDENNE Corinne, enseignante spécialisée - Ecole Louis Guillet - La Rochelle
- Mme DEMANGE Elisabeth, formatrice - ESPE - Site départemental des Deux-Sèvres - Niort
- Mme DESGROUAS Laurence, enseignante spécialisée - Ecole élémentaire Gençay
- M. DESPORT Laurent, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription Poitiers Ouest
- Mme DOSSO Céline, enseignante spécialisée - CHU la Milétrie - Poitiers
- M. DUBRAY Maxime, enseignant spécialisé - Collège Alfred Renoleau – Mansle
- M. ENOGAT Pascal, enseignant spécialisé - Ecole Paul Bert - Niort
- Mme ESPOSITO Fanny, enseignante spécialisée - Ecole Mario Roustan - Angoulême
- M. FLORENTIN Michel, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription Rochefort
- Mme FORILLIERE Katia, enseignante spécialisée - Collège René Cassin - Gond Pontouvre
- Mme FRADIN Sandrine, conseillère pédagogique ASH - direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente Maritime
- Mme GAGNER-RUIZ Edith, enseignante spécialisée - SEGPA Collège René Descartes - Châtellerauld
- Mme GALLEGO Elodie, enseignante spécialisée - SEGPA collège Val Charente - Ruffec
- Mme GANGUILLIN Isabelle, enseignante spécialisée - SEGPA collège Théophraste Renaudot - Saint-Benoit
- M. GAUFRETEAU Alain, enseignant spécialisé - Ecole Jean Jaurès - Thouars
- Mme GODRIE Sonia, enseignante spécialisée - Collège Jules Supervielle - Bressuire
- M. GREGOIRE Hervé, conseiller pédagogique - Circonscription Angoulême ASH
- M. GRENIER Matthieu, enseignant spécialisé - direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Mme GUIOT Françoise, enseignante spécialisée - Centre hospitalier Camille Claudel - La Couronne
- Mme HENRIOT Annick, inspectrice de l'éducation nationale adjointe à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres
- Mme HENRY-CHARTREU Sylvette, enseignante spécialisée - Ecole Jean Zay - Niort
- M. IMHOF Bruno, enseignant spécialisé - Ecole Ernest Pérochon - Saint-Maixent
- Mme JACQUES Marie-Hélène, formatrice - ESPE - Site départemental des Deux-Sèvres – Niort
- Mme JUSSAUME Annie, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Lençloître
- Mme KERVICHE Catherine, formatrice - ESPE - Site départemental des Deux-Sèvres - Niort
- M. LAFONT Jean-François, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription Angoulême et ASH
- Mme LAMAZIERE-LOPEZ Sylvie, enseignante spécialisée - Ecole M.Nadaud - Châteauneuf sur Charente
- M. LAMBERT Eric, formateur - ESPE - Site départemental des Deux-Sèvres - Niort
- Mme LAMBIN Corinne, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Melle
- Mme LE GUYADER Stéphanie, enseignante spécialisée - SEGPA collège Gérard Philipe - Chauvigny
- M. LEBOT Bertrand, formateur - ESPE - Site départemental des Deux-Sèvres - Niort
- M. LEGAL Jacques, formateur - IFUCOME Angers
- Mme MAFFRE Sylvie, enseignante spécialisée - Collège Jean Moulin - Barbezieux
- Mme MARCHAIS Rose-Marie, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Saint-Jean d'Angély

- M. MARSAULT Philippe, inspecteur de l'éducation nationale conseiller technique ASH – Rectorat-DSDEN de la Vienne
- M. MAURY Laurent, enseignant spécialisé - direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- M. MOINET Rodolphe, enseignant spécialisé - direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Mme OLIVER-CORCO Mireille, enseignante spécialisée - SEGPA collège Théophraste Renaudot - Saint-Benoit
- M. PAGOT Stéphane, professeur des écoles, Circonscription Niort Sud
- M. PAQUET Nicolas, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription Châtellerauld
- Mme PARIZOT Marie-Claude, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Niort Ouest et préélémentaire
- M. PENOT Jérôme, Formateur - ESPE - Site départemental des Deux-Sèvres - Niort
- M. PICHAUT Jean-Pierre, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription La Rochelle Sud
- Mme PIRONY Florence, enseignante spécialisée - SESSD APF - Aytré
- Mme POLÈS Corinne, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Angoulême Nord
- M. PRINSAUD Alain, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription Confolens
- M. PUDDU Christian, enseignant spécialisé - Ecole Edmond Méningaud - Ruffec
- Mme RAVEAU Pascale, inspectrice de l'éducation nationale - direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente
- Mme RIOU-FONCHIN Jocelyne, enseignante spécialisée - Hôpital Camille Claudel - La Couronne
- Mme ROBERT Estelle, enseignante spécialisée - Ecole Jean Monnet - Soyaux
- Mme ROBICHEZ Hélène, enseignante spécialisée - IME Niort
- Mme ROBIN Sylvie, conseillère pédagogique - Circonscription Poitiers Est - direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Mme SALMON Hélène, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Cognac
- Mme SIREUIL Estelle, enseignante spécialisée - EREA Anne Frank - Mignaloux-Beauvoir
- Mme SOREIL-BONIFACE Patricia, conseillère pédagogique - Circonscription Angoulême ASH
- Mme TARDY Marie-Joséphine, enseignante spécialisée - Ecole Théophraste Renaudot - Poitiers
- M. TEYSSEBRE Gilles, inspecteur de l'éducation nationale - Circonscription Parthenay
- M. TRIBOT Anaël, enseignant spécialisé - Collège Michelle Pallet - Angoulême
- Mme TRICOCHÉ Brigitte, enseignante spécialisée - Ecole Marcel Pagnol - Vouneuil sur Vienne
- Mme TURI Laure, conseillère pédagogique ASH - direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Mme VIÉ Marie-Bernadette, inspectrice de l'éducation nationale - Circonscription Bourcefranc le Chapus

Article 2 : Messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 23 avril 2015

Jacques Moret

Signé

Recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités de Poitou-Charentes



académie
Poitiers

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ARRETE N° 37 /SGAR/2015
En date du 10 AVR. 2015
Portant création d'une régie auprès du
rectorat de l'académie de Poitiers.

**La Préfète de la Région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 22 ;
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;
- Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- Vu l'arrêté n°96-565 du 19 juin 1996 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté du 13 janvier 1997 modifié relatif au montant par opération des dépenses d'intervention et subventions payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs (dispositions réglementaires issues d'arrêtés : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes ;
- Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2002 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des rectorats de l'académie ;

Sur proposition du Recteur de l'académie de Poitiers, et après avis de la directrice régionale des finances publiques,

ARRETE :

TITRE 1er

Régie d'Avances

Article.1 : Il est institué auprès du rectorat de l'académie de Poitiers une régie d'avances pour le paiement des secours urgents et exceptionnels. Ceux-ci sont payés sur le fondement d'un arrêté rédigé au vu d'une fiche de liaison éditée par le secrétariat de la commission départementale d'action sociale et signé par le responsable de la division des personnels d'encadrement, ATSS, de l'action sociale et des retraites.

Article.2 : Le montant de l'avance à consentir aux régisseurs, est limité à 32 000 euros.

Article.3 : Le montant des secours urgents et exceptionnels est limité à 1 000 euros.

Article.4 : Le régisseur remet à l'ordonnateur les pièces justificatives des dépenses payées dans les quinze jours à compter de la date de paiement.

Article 5 : Le régisseur est soumis à la constitution d'un cautionnement de 3 800 euros.

Article 6 : Le présent arrêté prendra effet à la date de publication. Il annule et remplace l'arrêté n°261/SGAR/2007 du 8 octobre 2007.

Article.7 : Le recteur de l'académie de Poitiers et la directrice régionale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

LA PREFETE DE REGION,

Par déléation,
Le Secrétaire Général
Pour les affaires régionales,

Stéphane DAGUIN